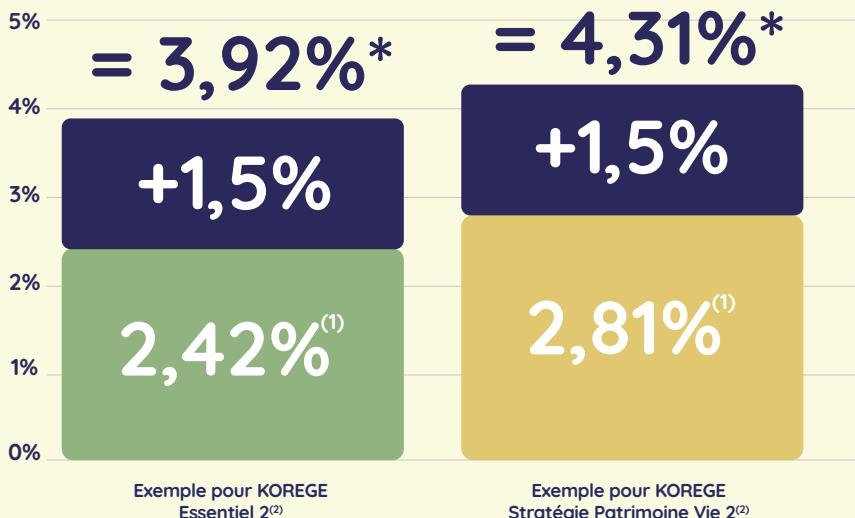


Offre bonus assurance-vie du 8 janvier au 21 février 2026

JUSQU'À 4,31%* DE RENDEMENT SUR LE SUPPORT EUROS DE VOS NOUVEAUX VERSEMENTS



*Taux de rémunération illustratif et non contractuel sur la base :

- d'un bonus garanti de 1,5% sur la part du versement investie sur le support euros sous condition d'une part minimum de 40% investie en Unités de Compte (UC) pour vos versements effectués jusqu'au 21 février 2026 sur les contrats multisupports souscrits auprès de KOREGE (offre soumise à conditions).
- d'un taux de 2,81%⁽¹⁾ servi en 2025 sur le support euros de notre contrat KOREGE Stratégie Patrimoine Vie 2
- ou d'un taux de 2,42%⁽¹⁾ servi en 2025 sur le support euros de notre contrat KOREGE Essentiel 2

Ces taux ne préjugent pas des taux de rémunération 2026 de ces contrats.

Profitez d'un bonus sur le taux de rémunération de base du support euros au titre de l'année 2026 et sous conditions

Contrats concernés par le bonus de rémunération :

Pour les souscriptions : KOREGE Essentiel 2, KOREGE Evolution Patrimoine Vie 2 / Capitalisation 2, KOREGE Stratégie Patrimoine Vie 2 / Capitalisation 2⁽²⁾.

Pour les versements complémentaires : tous les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation multisupports souscrits auprès de KOREGE, à l'exception de KOREGE Stratégie Retraite.

Comment bénéficier de l'Offre Bonus ?

Du 8 janvier au 21 février 2026⁽³⁾, effectuez un versement libre (hors versements programmés) d'un montant minimum de 5 000 € et maximum de 3 000 000 €, avant déduction des frais d'entrée avec au moins 40 % investis en Unités de Compte, pour bénéficier du complément de rémunération de 1,5% sur la part investie sur le support euros.

N'effectuez aucun arbitrage ayant pour effet une sortie totale du support euros⁽⁴⁾, ni aucun rachat partiel, total ou programmé sur votre contrat jusqu'au 31 décembre 2026.

Sous réserve du respect des conditions de l'Offre Bonus, la part de votre versement restant investie sur le support euros le 31 décembre 2026 bénéficiera d'une majoration du taux global de revalorisation sur le support euros de 1,5%, après déduction des frais de gestion du contrat et avant déduction des prélèvements sociaux et fiscaux applicables le cas échéant selon la réglementation en vigueur. Le bonus sera calculé au 31 décembre 2026, au prorata de la durée d'investissement, sur la somme affectée au support euros éligible dans le cadre de l'offre.

(1) Les taux de rendement 2025 des supports euros sont utilisés à des fins de démonstration et ne sauraient engager KOREGE.

(2) Contrats d'assurance-vie souscrits auprès de KOREGE, entreprise régie par le Code des assurances. (3) L'assureur, KOREGE, se réserve le droit de mettre fin à l'offre commerciale avant le 21 février 2026 si l'enveloppe définie (200 M€) dans le cadre de l'offre Bonus Avantage 2026 est atteinte. (4) Si vous effectuez un arbitrage ayant pour effet une sortie partielle du support en euros en 2026, l'offre ne sera accordée qu'à la part du versement affectée au support en euros et restant investie sur le support en euros après l'arbitrage, au prorata de la durée d'investissement du versement concerné sur l'année.

Avant d'investir dans un support en Unités de Compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, vous devez prendre connaissance de son Document d'Informations Clés (DIC) ou de son prospectus, documents réglementaires disponibles auprès des agences CCF, ainsi que des conditions contractuelles du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, notamment les frais applicables.

Les investissements sur les unités de compte, soumises aux fluctuations du marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse et présentent un risque de perte en capital supporté intégralement par le souscripteur / l'adhérent.